

Le bio fait son chemin... progressivement

AGRICULTURE - Actu-Environnement.com - 04/02/2010

Face à l'attente des consommateurs, la filière bio doit se structurer. Un développement des producteurs et des opérateurs est nécessaire pour répondre à la demande croissante des Français. La voie semble engagée d'après les chiffres de l'Agence bio.

L'Agence bio avait de "bonnes nouvelles à apporter dans un contexte agricole morose", lors de son point annuel sur la filière biologique, le 4 février dernier. Selon son président, Pascal Gury, "les moyens débloqués par les pouvoirs publics" commencent à porter leurs fruits.

En 2009, chaque mois, 300 producteurs nouveaux se sont engagés dans la filière biologique, soit une hausse de 23 % par rapport à 2008. Alors qu'ils étaient 13.300 fin 2008, ils sont passés à 16.400 fin 2009. "C'est historique, a déclaré Elisabeth Mercier, la directrice de l'agence. Ce chiffre correspond à la croissance des sept dernières années réunies !".

Toutes les régions connaissent un tel engouement (entre + 11 et + 35%). Le Languedoc-Roussillon (+35 %), l'Île-de-France (+33 %) et la région PACA (+ 30 %) arrivent en tête. Tous les secteurs de production sont concernés (fruits, légumes, œufs, viande...).

Mais ce développement est à relativiser. Selon les estimations de l'Agence bio, 3,2 % des exploitations françaises seraient bio fin 2009, soit 670.000 hectares au total (516.000 certifiés et 154.000 en conversion). Ce qui correspond à 2,4 voire 2,5 % de la surface agricole utile...

Les opérateurs de la filière biologique (transformateurs, distributeurs, importateurs) sont plus nombreux également : ils étaient 25.000 en 2009, soit 20 % de plus qu'en 2008. Mais la route est encore longue pour parvenir aux objectifs de 6 % de surfaces agricoles biologiques en 2012 et 20 % en 2020.

Une consommation bio qui résiste à la crise

Selon le baromètre consommation et perception des produits biologiques Agence bio, réalisé du 26 au 30 octobre 2009 auprès d'un échantillon de 1015 personnes, la crise n'a pas amoindri l'engouement des Français pour le bio. 46 % des personnes interrogées déclarent manger au moins une fois par mois des produits biologiques. 9 % disent en consommer tous les jours, soit près d'un Français sur 10. Contrairement aux idées reçues, les consommateurs bio sont répartis dans toutes les catégories socioprofessionnelles.

20 % de ces consommateurs déclarent être venus à ces produits il y a moins de deux ans, le bio séduit donc de plus en plus ! Les principales raisons avancées sont la santé (95 %) et l'environnement (94 %). 25 % des consommateurs-acheteurs bio ont l'intention d'augmenter leur consommation dans les six prochains mois et 71 % souhaitent la maintenir. Les fruits

et légumes sont les premiers produits consommés (80 %), suivis des produits laitiers (71 %), des œufs (62 %), des produits d'épicerie (56 %).

Enfin, les consommateurs achètent du bio en grande et moyenne surface (72 %), sur les marchés (42 %), dans des magasins spécialisés (31 %). La vente directe à la ferme attire 24 % des consommateurs.

Étendre l'offre du bio

Aujourd'hui, la production biologique française peine à répondre à la demande, les importations sont encore trop nombreuses. La filière doit également se structurer pour répondre à la demande de la restauration collective. "Il faudra un temps nécessaire pour assurer l'adéquation offre/demande", reconnaît Elisabeth Mercier. Il faut trois ans pour convertir une parcelle agricole conventionnelle au bio. Selon l'Agence bio, 45 % des Français souhaiteraient trouver du bio dans leur assiette au restaurant, 41 % dans les "cantines" d'entreprises et 37 % dans les distributeurs automatiques qui se trouvent sur leur lieu de travail. Mais la barrière du coût reste encore importante. 33 % des parents ne souhaitent pas payer plus cher pour un repas biologique à la cantine scolaire alors que 75 % souhaiteraient que ce type de repas soit proposé. Plus généralement, seuls 4 consommateurs sur 10 se disent prêts à payer plus cher pour manger bio.

Sophie Fabrégat

L'avenir des filières vertes se jouera dans les deux ans

ECONOMIE - Actu-Environnement.com - 12/02/2010

*"L'avenir des filières professionnelles vertes se jouera dans les deux ans à venir. Nous avons tous les financements nécessaires à leur développement. Mais pour l'instant, nous ne sommes pas organisés", a prévenu Jean-Louis Borloo en présentant la stratégie que la France va adopter pour développer les 18 filières vertes * susceptibles de présenter des enjeux importants pour le développement industriel du pays.*

Dans une étude récente, le Commissariat Général au développement durable (CGDD) a analysé les forces et les faiblesses de 17 filières vertes* et a proposé pour chacune, des objectifs de développement à moyen et long terme. Cette étude a été soumise à consultation publique le 20 novembre 2009. Durant la consultation, une dix-huitième filière a été ajoutée portant sur le traitement de l'eau.

Pour mieux structurer les 18 filières, huit chargés de mission spécifiques assureront chacun le suivi de deux ou trois filières d'avenir. Leur mission consistera à préparer les plans d'action spécifiques pour chacune des filières. Ils devront également constituer des « équipes de France » dans des marchés à dimension internationale. *"Le Comité d'Orientation Stratégique des Eco-Industries, dont le ministère du Développement durable et le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi assurent conjointement l'animation, pourra apporter sa contribution à ces démarches au fur et à mesure de leur mise en place"*, précise le ministère. Par ailleurs, l'Etat devrait mobiliser ses missions économiques dans les pays les plus innovants, afin d'assurer une veille internationale sur l'évolution des filières et d'assurer la pertinence des stratégies retenues au regard des politiques conduites dans d'autres pays.

Les objectifs opérationnels seront déterminés pour chaque filière début mai 2010, en concertation avec les acteurs des filières. Pour chaque marché, il s'agira, en pratique, de déterminer les perspectives de développement local ou international, et d'identifier les opportunités pour les acteurs français. Une fois les objectifs opérationnels fixés, des plans d'action "*précis*" pourront être préparés pour accompagner le développement de chaque filière.

Un appel d'offres européen de 6 milliards d'euros

Le directeur général de la direction générale de l'énergie et du climat, Pierre-Franck Chevet, a également annoncé le lancement prochain d'un appel d'offres au niveau national afin de préparer la France à un prochain appel d'offres de la Commission européenne (ENR300). La Commission lancera en effet en 2010 un appel à projets auprès des Etats pour le financement de démonstrateurs de grande échelle pour des projets de captage et stockage de CO₂ et d'énergies renouvelables (biomasse, énergie solaire concentrée, photovoltaïque, géothermie, éolien, énergies marines, smart grids). Ce fond est doté de 300 millions de quotas, soit 6 Mds€ pour un cours du CO₂ à 20€/t. Jean-Louis Borloo, devrait lancer dans les prochaines semaines le processus de sélection des projets français afin de présenter des dossiers à la Commission avant la fin de l'année.

Carine Seghier

*Les filières vertes d'avenir :

Biomasse énergie, éolien, photovoltaïque, géothermie, énergies marines, biocarburants, véhicules décarbonés, captage et stockage de CO₂, réseau électrique intelligent (smart grids), stockage de l'énergie et batterie, efficacité des bâtiments, biomasse matériaux, recyclage des déchets à haute valeur ajoutée, chimie verte, métrologie instrumentation, optimisation des procédés industriels, logistique et gestion de flux, eau.

Photovoltaïque: les bâtiments agricoles dans le collimateur du Meeddm

JDLE - 18/02/2010 13:00

Dans un communiqué publié hier, le ministère de l'environnement (Meeddm) a précisé les contours du futur nouvel arrêté (1) sur les tarifs photovoltaïques, qui devrait paraître en mars. Ainsi, pourront bénéficier des tarifs photovoltaïques 2006: les installations ayant déposé une demande de contrat d'achat avant le 1er novembre 2009; celles de puissance inférieure à 36 kilowatts-crête (kWc), soit 360 mètres carrés de panneaux, ayant formulé une demande de contrat d'achat avant le 11 janvier 2010; celles de puissance comprise entre 36 et 250 kWc, soit 2.500 m² de panneaux, pour lesquelles une demande de contrat d'achat et une demande complète de raccordement ont été formulées avant le 11 janvier 2010; les installations de même type intégrées à un bâtiment agricole ayant fait une demande de contrat d'achat avant le 11 janvier.

Les conditions d'éligibilité des installations intégrées à un bâtiment agricole sont particulièrement strictes, montrant au passage que ce sont elles qui ont le plus fait l'objet d'un vaste mouvement spéculatif à la fin de l'an dernier. Pour bénéficier des anciens tarifs, elles devront avoir fait l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire avant le 11 janvier 2010; leur producteur devra disposer d'une attestation du préfet de département certifiant que, au 11 janvier 2010, le producteur est l'exploitant agricole de la parcelle sur laquelle est situé le bâtiment; que le producteur est propriétaire du bâtiment ou en dispose dans le cadre d'un bail rural; que le bâtiment équipé d'une installation photovoltaïque est nécessaire au maintien et au développement de l'exploitation agricole...

Enfin, «le bénéfice des tarifs d'intégration au bâti (58 ou 50 centimes d'euro par kilowattheure) sera désormais limité aux seules installations de puissance inférieure à 250 kWc», termine le Meeddm. Le premier tarif est destiné aux installations situées sur un bâtiment à usage principal d'habitation, d'enseignement ou de santé. Le second à celles situées sur d'autres bâtiments.

Le Meeddm estime que quelques centaines de projets de grande puissance (supérieure à 250 kWc) sont abusifs, et représentent la majorité de la puissance. Environ 15.000 projets de petite taille (puissance inférieure à 36 kWc) représentent une très faible puissance.

Les projets non éligibles devront faire l'objet d'une autre demande d'achat de l'électricité aux nouvelles conditions tarifaires (2).